

Vol. 18 - N° 7 - 23 août 2019



Ville de

Saint-Joseph
de-Beauce

**De belles
activités pour la
fête du Travail !**



24 août

Spectacle de Randy Bachman
et Glass Tiger

**29 août au
1^{er} septembre**

Festival des Travailleurs
et Courses d'accélération
de camions

30 août

Danse (Les Amis Joselois)

8 septembre

Voyage à St-Tite
(Chevaliers de Colomb)

9 septembre

Séance ordinaire du conseil

10 septembre

Formation compostage

10 septembre

Réunion des Chevaliers
de Colomb

11 septembre

Réunion du Cercle de Fermières

18 septembre

Réunion des Filles d'Isabelle

24 septembre

Réunion des Femmes
Chrétiennes

25 septembre

Déjeuner reconnaissance
(Chambre de commerce)

L'hôtel de ville sera fermé le lundi 2 septembre
à l'occasion de la fête du Travail.

**Calendrier
des événements**



Mot du maire

Parlons rues :

Joseloises, Joselois, régulièrement, nous entendons des gens se plaindre de l'état de certaines rues et/ou de certains rangs, et ce, souvent avec raison. Cependant, il ne faut pas penser que le conseil de Ville ne prend pas en considération les commentaires reçus.

Toutefois, comme il y a urgence en plusieurs endroits, il faut faire des choix. Aussi quand, en plus du pavage, les infrastructures sous la rue sont défectueuses, alors cette rue devient prioritaire. Par exemple, le nombre de fuites d'aqueduc survenues en 2018 sur la rue Fleury a priorisé sa reconstruction en 2019.

À titre d'information, j'ai relevé les montants investis dans la construction et la reconstruction d'infrastructures ainsi que dans le pavage de rues, et ce, depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui. Tenez-vous bien, dans les 15 dernières années, la Ville a investi plus de 32 000 000 \$. Heureusement plusieurs de ces travaux ont reçu des subventions de la part des gouvernements du Québec et du Canada! Il n'en demeure pas moins que des efforts considérables sont faits afin d'améliorer la situation.

Pour les résidents des rues en reconstruction, nous vous demandons compréhension et patience... On ne peut refaire une rue sans conséquences pour le voisinage! Cependant, une fois les travaux terminés, vous serez tranquilles pour longtemps.

Pour les années à venir, il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, afin d'être en mesure de réaliser des projets à moindre coût, il a été décidé de mettre sur pied un département d'ingénierie civile intégré dans les ressources humaines de la Ville. Ce nouveau département permettra de réaliser des économies sur la préparation de plans et devis, ainsi que sur la surveillance des travaux mis en chantier. Nous serons donc en mesure de réaliser plus de projets avec les mêmes budgets. M. Karl LeBlanc qui agissait à titre de directeur des travaux publics depuis le 3 avril 2017 sera le nouveau directeur du service d'ingénierie.



Finalement, nous sommes très heureux d'accueillir Mme Marie-Claude Vachon dans notre équipe. Elle est entrée en fonction le 19 août dernier et agira à titre de directrice des travaux publics. Originnaire de Saint-Joseph-de-Beauce, Mme Vachon occupait le poste de directrice des travaux publics et infrastructures à la Ville de Montmagny. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une longue et fructueuse carrière à Saint-Joseph-de-Beauce.

Pierre Gilbert, maire



Départ à la retraite

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tient à remercier Mme Linda Vachon pour ses 26 années de services. Mme Vachon occupait le poste de préposée à l'entretien ménager.

Nous lui souhaitons une bonne retraite !





Information municipale

Séances du conseil du 8, 22 et 29 juillet et du 12 août 2019

- Le contrat d'achat de bières pour l'aréna a été accordé à Molson Coors Canada au montant de 57 843,80 \$ taxes incluses pour 2 ans (demande de prix 19-493-G). Une seule soumission a été reçue.
- Le rapport annuel 2018 sur la sécurité incendie a été déposé, celui-ci indique, entre autres, 115 interventions dont 19 alarmes incendie, 5 feux de cheminée, 7 interventions concernant l'unité de désincarcération, 16 interventions pour l'entraide automatique avec les municipalités voisines, 3 interventions concernant les inondations et 17 interventions concernant la vérification d'odeur de fumée. Sur les 19 alarmes incendies, plus de 60% des alarmes étaient pour des débuts d'incendie. Près de 330 visites ont été effectuées en prévention incendie incluant la vérification des avertisseurs de fumée.
- Le contrat de construction de la piste cyclable phase 2 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Vallée-Jonction a été accordé à Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 937 204,39 \$ taxes incluses qui comprend la réfection de 10 ponceaux (appel d'offres 19-483). Les soumissionnaires sont les suivants :

	Option 1 3993 m et 0 ponceau (taxes incluses)	Option 2 3993 m et 7 ponceaux (taxes incluses)	Option 3 3993 m et 10 ponceaux (taxes incluses)
Les Pavages de Beauce Ltée	588 088,56 \$	835 851,39 \$	937 204,39 \$
P.E. Pageau inc.	596 912,61 \$	1 033 773,00 \$	1 239 053,73 \$
Les Constructions Binet inc.	741 575,00 \$	1 379 793,25 \$	1 559 893,67 \$
Giroux & Lessard Ltée	747 328,61 \$	1 028 462,19 \$	1 153 985,67 \$
Constructions de l'Amiante inc.	781 177,40 \$	976 930,39 \$	1 062 478,69 \$
Construction Edguy inc.	796 366,29 \$	1 185 436,98 \$	1 337 539,54 \$

- Le contrat des travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc située sur l'avenue du Palais entre la rue du Parc et le 1335, avenue du Palais a été accordé à Foraction inc. au montant de 216 000 \$ taxes incluses (appel d'offres 19-488). Les soumissionnaires sont les suivants :

	Montant (taxes incluses)
Foraction inc.	216 000,00 \$
Sanexen Services environnementaux inc.	272 490,75 \$
Aquarehab (Canada) inc.	402 297,53 \$

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 9 septembre 2019 à 20 h, à l'hôtel de ville (porte P4).



Nouveaux membres du personnel

Deux nouveaux membres se sont joints à notre équipe!

Au service des Travaux publics, M. Emmanuel Maheu a été embauché au poste d'opérateur machinerie lourde et journalier.

Au poste de préposée à l'entretien ménager, Mme Nancy Bélanger a été embauchée en remplacement de Mme Linda Vachon.

Nous leurs souhaitons la bienvenue dans l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.





Le cinquième versement des taxes municipales sera le 12 septembre 2019.



Utilisation d'un terrain de la Ville Autorisation nécessaire

Lors de la fin de semaine de la fête du Travail, si vous utilisez une partie ou la totalité d'un terrain appartenant à la Ville, afin d'y stationner des roulottes, vous devez au préalable demander une autorisation à la Ville.

Pour obtenir cette autorisation, vous pouvez communiquer au bureau de l'hôtel de ville au 418 397-4358.



Implantation de commerces temporaires lors de la fête du Travail

Le *Règlement 590-11 sur les commerces temporaires lors d'activités* interdit l'implantation de commerces et d'usages de type temporaire sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce à l'exception de deux secteurs où ils seront autorisés par deux organismes. Donc, si vous êtes intéressés à implanter un commerce temporaire lors de la fin de semaine de la fête du Travail, vous devez communiquer avec les organismes suivants :

Festival des travailleurs :

M. Steve Giroux au 418 225-4098

ou

Comité d'accélération de camions :

M. Benoit Gagné au 418 397-6260

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet de la Ville :

www.vsjb.ca / Accueil/Règlements/590-11

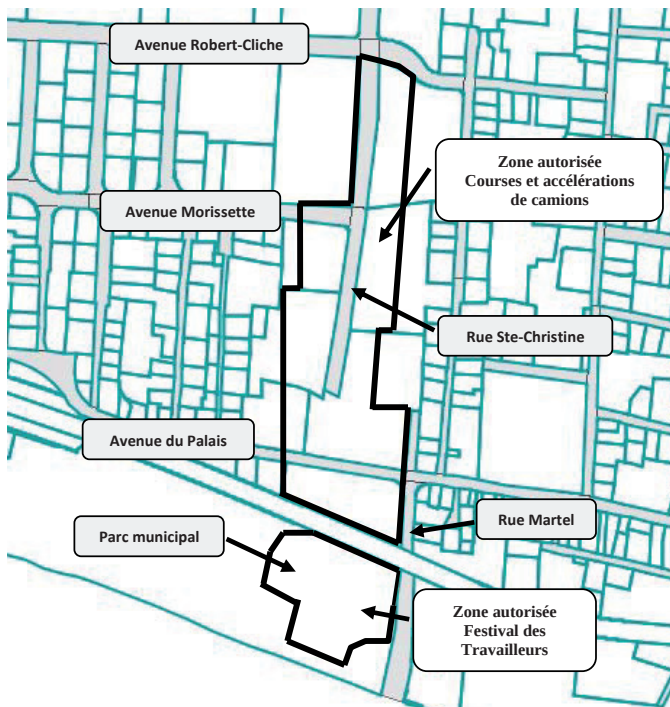
PROGRAMME D'ÉVALUATION PHYSIQUE POUR LES POMPIERS



Le service sécurité incendie et civile a mis sur pied un programme d'évaluation physique qui consiste en un parcours d'obstacles avec habits de combat et appareils respiratoires. La prise de signes vitaux est effectuée avant et après le programme.

Ce parcours a été installé dans la salle d'entrepôt au 2^e étage de la caserne, sous la responsabilité de l'assistant-directeur Guy Lessard.

Le parcours pour le programme d'évaluation physique sera préparé annuellement.





Information municipale

Règlement 197-17 de la MRC Robert-Cliche concernant la circulation sur la piste cyclable

La période d'ouverture de la piste cyclable est du
1^{er} mai au 1^{er} novembre d'une même année.

- Les activités suivantes sont permises :
 - la circulation à bicyclette, à tricycle, à bicyclette assistée (moteur max. 500 watts avec pédales permanentes) ou à trottinette;
 - la marche, la marche avec poussettes et la course à pied;
 - la circulation en fauteuil roulant ou en véhicule pour personnes à mobilité réduite;
 - la circulation sur des patins à roues alignées;
 - la circulation avec une planche à roulettes;
 - la circulation en gyropode.
- Les animaux domestiques sont interdits;
- Gardez la droite sauf pour dépasser;
- Roulez à une vitesse maximale de 30 km/h, d'une façon conséquente et prévisible, les courses, la vitesse excessive et autres mouvements brusques sont interdits;
- Cédez le passage aux véhicules lors que vous croisez un chemin public;
- Par respect pour les riverains, ne flânez pas près des maisons;
- Il est interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les endroits prévus à cette fin;
- Tout utilisateur doit être vêtu de façon à être visible. Toute bicyclette et toute bicyclette assistée doit, pour pouvoir circuler sur une piste cyclable dès la noirceur, être munie d'au moins un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.



Prolongement de la piste cyclable

**à Saint-Joseph-de-Beauce
vers Vallée-Jonction**

Les travaux pour ce tronçon de quatre kilomètres, situé entre le secteur urbain de Saint-Joseph et la municipalité de Vallée-Jonction, incluent la réfection de dix (10) ponceaux, le rechargement granulaire, la mise en place de membrane géotextile ainsi que le pavage. Les travaux de prolongement ont débuté dans la semaine du 12 août 2019 et doivent se terminer vers la mi-octobre 2019.

**Afin d'assurer votre sécurité,
la circulation des vélos et
des piétons sera interdite dans
ce secteur, pendant toute la
période de construction.**

Merci de votre collaboration!



Guide de récupération pour les propriétaires de terres agricoles, forestières ou acéricoles

Vous êtes propriétaire d'une ferme, d'une terre à bois ou d'une érablière ? Procurez-vous dès maintenant le guide de récupération agricole, élaboré par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce en collaboration avec Saint-Joseph-des-Érables.

Ce guide résume les différents objets que vous jetez quotidiennement, vous présente comment en disposer et à quel endroit. Cet outil a été conçu pour être facile à consulter avec des informations complètes sur les différents sites de dépôt.

Vous pouvez le consulter sur notre site Internet: www.vsjb.ca/citoyens/ordures-et-recuperation ou encore vous le procurer au bureau de l'hôtel de ville.



Bulletin municipal - Dépôt légal / Bibliothèque nationale du Québec 2019 / ISSN 1705-9518

ÉCOLE DE MUSIQUE Normande Labbé

Cours de piano & guitare

418 390-2301

noric@axion.ca



Mise en garde pour les consommateurs – Trousse de remplissage de bouteille de 1 lb vendues au Canada

L'Association Canadienne du Propane (ACP) vous informe que des trousse de remplissage de bouteille de propane de 1 lb sont actuellement en vente au Canada. Ce type de produit permet aux consommateurs de remplir leurs contenants réutilisables de 1 lb, approuvés par le Département américain des transports (U.S. DOT). Le nécessaire comporte une bouteille vide, un support destiné à une bonbonne de propane de 20 lb utilisée pour le barbecue et des raccords.



Le produit concerné est actuellement vendu par au moins un détaillant en ligne. Le règlement stipule ce qui suit :

1. Le remplissage doit être fait par du personnel formé à cette fin;
2. Les bouteilles doivent être remplies en fonction du poids ou du volume, ce qui est impossible avec ces trousse de remplissage;
3. La bouteille vendue avec cette trousse est conforme à la spécification TC-4BAM et peut ainsi être remplie, mais les bouteilles communément appelées « à usage unique » ou « non réutilisables » **ne doivent pas être remplies de nouveau**. Il est à noter qu'il est possible que les consommateurs ne soient pas au courant de la différence entre les bouteilles rechargeables et non rechargeables. Remplir une bouteille non rechargeable constitue un risque pour la sécurité, car un tel produit n'est pas conçu pour résister à la pression de remplissage.

L'Association canadienne du propane demande aux détaillants d'informer les consommateurs qu'il existe des risques pour la sécurité de quiconque n'étant pas adéquatement formé pour utiliser du propane et pour faire face aux dangers que peut comporter son usage.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec Rebecca Keeler à rebeckakeeler@propane.ca ou au 613 799-0935.



Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Règlement d'emprunt 663-19 décrétant un emprunt de 6 358 300 \$ et des dépenses de 6 358 300 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Allard, Lambert et de la Colline, d'une partie des rues Lessard et Pozer et des avenues Robert-Cliche et Morissette

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 663-19 décrétant un emprunt de 6 358 300 \$ et des dépenses de 6 358 300 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Allard, Lambert et de la Colline, d'une partie des rues Lessard et Pozer et des avenues Robert-Cliche et Morissette

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 663-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.)

3. Le registre sera accessible **de 9 heures à 19 heures, le mardi 3 septembre 2019**, au bureau de la municipalité, 843 avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 663-19 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois cent quatre-vingt-six (386). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 663-19 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 3 septembre 2019, à l'hôtel de ville au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce aux heures normales d'affaires soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 12 août 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - ☞ Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - ☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 août 2019, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 13 août 2019
Danielle Maheu, greffière

Service de navo



24 a
dans le c
de **RAI**
fondateur c
ET BACHMA



ettes GRATUIT

oût 2019

adre du spectacle
NDY BACHMAN,
de THE QUESS WHO
N-TURNER OVERDRIVE



Parcours 401

Fréquence
30 min

Départ Le Journal

Arrêt 2 Petro Canada

Arrêt 3 Intersection av. du Palais & rue Fleury

Arrêt 4 Intersection av. du Palais & Carrefour St-Joseph

Arrivée Terminus

Samedi
17h45 à 20h30
23h00 à minuit



Restaurants

- (A) La Boîte à Frites
- (B) Hôtel resto-bar Le Journal
- (C) Restaurant Capri
- (D) Aux Trésors Gourmands
- (E) Restaurant L'Express
- (F) Motel-Restaurant Bellevue
- (G) Restaurant Fringlace
- (H) Subway

Parcours 402

Fréquence
30 min

Arrêt 1 Rue Martel

Arrêt 2 Intersection Carrier & St-Louis

Arrêt 3 Intersection St-Louis & Lavoisier

Arrêt 4 Intersection du Vallon et Lavoisier

Arrêt 5 Intersection Lavoisier & Fleury

Arrêt 6 Intersection Fleury & av. du Palais

Arrêt 7 Intersection Carrefour St-Joseph & av. du Palais

Arrivée Terminus

Samedi
18h30 à 20h30
23h00 à minuit

Légende

- (D) Départ
- (T) Terminus arrivée
- Parcours 401
- Parcours 402
- 418 397-5247



Saint-Joseph sollicite la collaboration des producteurs agricoles

Nous sommes conscients de l'importance de l'agriculture pour le développement économique de notre communauté. En ce sens, nous sommes également conscients des efforts réalisés par les producteurs agricoles ces dernières décennies pour protéger notre environnement, tout en produisant une nourriture saine et de qualité supérieure.

Nous savons aussi que les producteurs agricoles doivent respecter plusieurs règles particulières pour disposer correctement de leurs fumiers et lisiers. Nous comprenons que les odeurs engendrées par ces épandages font partie de la réalité agricole.

Cependant, afin que la population puisse profiter davantage de la période estivale, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, demandent la collaboration des producteurs agricoles concernant l'épandage de fumier et de lisier. Nous apprécierions qu'aucun épandage ne soit pas effectué les fins de semaine de l'été, si bien sûr la météo vous le permet.

Cet été, plusieurs activités spéciales reconnues régionalement et même dans toute la province sont organisées en vue de divertir les Joselois, en plus d'attirer une grande clientèle provenant de l'extérieur. Par ce fait, nous vous saurions gré d'éviter d'épandre la veille et à l'occasion de la Fête nationale soit les 23 et 24 juin, et lors de la **Compétition de tir et d'accélération de camion ainsi que les festivités de la fête du Travail, du 23 au 25 août et du 30 août au 1^{er} septembre.**

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de maintenir la propreté de nos routes. En effet, selon la loi, il est obligatoire de nettoyer les résidus qui pourraient s'échapper de vos équipements pour ensuite se retrouver sur la chaussée. Ces résidus peuvent être dangereux pour les usagers de la route, notamment les motocyclistes.

En terminant, merci à tous les producteurs qui, d'année en année, contribuent à maintenir la bonne entente dans notre municipalité. Soyez assurés que votre conseil municipal est conscient du travail intense que vous déployez, par votre dynamisme, vous contribuez grandement à améliorer notre santé, à consolider notre économie et à embellir nos paysages.

Jeannot Roy, maire
Saint-Joseph-des-Érables

Pierre Gilbert, maire
Saint-Joseph-de-Beauce

RANDY BACHMAN

You Ain't Seen Nothin' Yet
American Woman
Takin' Care of Business

Fondateur de
The Guess Who
et Bachman-Turner
Overdrive (BTO)

Boissons
interdites
sur le site

Deux **AS** du
ROCK

sur le site des
compétitions

Accès
à partir
de 17 h

24 AOÛT
Saint-Joseph-de-Beauce

20 h

REGALIER 25\$
VP DESOIT 35\$
VP AGES 55\$

**GLASS
TIGER**

Procurez-vous
vos billets
dès maintenant !

PAR TÉLÉPHONE : 418 755-1305 - 418 397-6260 | EN LIGNE : accelerationcamionstjoseph.com
AUX ENDROITS SUIVANTS : Dépanneur Jean-Paul Lessard, Saint-Joseph - Dépanneur L. Lagueux, Saint-Georges
Réservation d'un site de camping pour le soir du spectacle : 418 389-5995



Un incontournable
À SAINT-JOSEPH
DE-BEAUCE !



**30-31 AOÛT
1^{ER} SEPTEMBRE
2019**

www.accelerationcamionstjoseph.com
1 418 397-6260 | 1 418 222-3089
info@accelerationcamionstjoseph.com

For english, Darcy Wildeman :
1 418 222-9444 | info@bigrigdragracing.com

SAMEDI PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

> 18 h 15 Parade de CAMIONS

dans la Ville
(départ rue Michener)

PRÉ-INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
Jean-Marie Labbé
418 397-5478
418 209-5478

2 000\$
en prix*

PAYABLE SUR LE SITE !

- > Tracteurs seulement
- > Flotte de 5 camions maximum
- > Maximum 300 camions
- > Boissons interdites
- > La politesse et le savoir-vivre seront de rigueur
- > Professionnels de la route seulement

> Après la parade

Compétition de TIR AU POIGNET

sur le site
des compétitions

PRÉ-INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Remplissez le formulaire
sur le site internet
Info : 418 222-3089

GRATUIT ! PLACES LIMITÉES !

Samedi soir,
après la parade,
venez vous mesurer à
Christian Gilbert,
classé 4^e au Canada
au tir au poignet !

- > Double élimination
- > 6 participants
200 lbs et moins
- > 6 participants
200 lbs et plus
- > Bourse au gagnant

> SAMEDI 24 AOÛT

Boissons interdites sur le site

- 17 h Ouverture des portes
- 20 h Glass Tiger
- 22 h Randy Bachman

> VENDREDI 30 AOÛT

- 19 h 30 Inscription des coureurs
- à 21 h (Accélération de camions)

> SAMEDI 31 AOÛT Journée des jeunes

- 7 h 30 Inscription des coureurs
- à 10 h 15 (Accélération de camions)
- 10 h 30 Début de la compétition
- (Accélération de camions)
- 18 h 15 Parade de camions
- PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE
- Après la parade Compétition de tir au poignet
- PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

> DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE

- 10 h 30 Début des compétitions
- (Accélération de camions)
- Remise des bourses sur le site
- des compétitions, immédiatement
- après la fin des courses

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE (EN SOIRÉE)
Spectacles sous la tente gratuits

Nouveau cette année, un programme complet par jour !

Chargé et Bobtail

- > Classe A
- > Classe B
- > Classe C
(Rue - Stock)

INSCRIPTIONS au départ
des compétitions

VENDREDI 30 AOÛT
19 h 30 à 21 h
SAMEDI 31 AOÛT
7 h 30 à 10 h 15

Pour règlements et inscriptions,
voir les sites internet www.fecclq.com et
www.accelerationcamionstjoseph.com

Courses de PICK-UP



LES PICKUP BLICK
SONT REQUIS.
SEULEMENT LES PICKUP
DRAG RADIAL
SONT ACCEPTÉS !



SAMEDI ET DIMANCHE
**CHALLENGE
CANADA-USA**

dans le cas



ettes GRATUIT

septembre 2019

dre du

COMPÉTITION DE TIR
D'ACCÉLÉRATION DE
CAMIONS
Saint-Joseph
CIRCONTOURNABLE



Horaire des pharmacies
le 1^{er} septembre 2019

Familiprix
9 h à 16 h

Uniprix
10 h à 17 h



Restaurants

- (A) La boîte à Frites
- (B) Hôtel resto-bar Le Journal
- (C) Restaurant Capri
- (D) Aux Trésors Gourmands
- (E) Restaurant L'Express
- (F) Motel-Restaurant Bellevue
- (G) Restaurant Fringlace
- (H) Subway

Parcours 401

Fréquence
30 min

Départ Le Journal
Arrêt 2 Petro Canada
Arrêt 3 Intersection av. du Palais & rue Fleury
Arrêt 4 Intersection Palais et centre commercial
Arrivée Terminus

Vendredi
12h45 à 13h45
16h à 3h
Samedi
9h à 18h30
21h30 à 3h
Dimanche
9h à 3h

Parcours 402

Fréquence
30 min

Départ Rue Martel
Arrêt 2 Intersection Carrier / St-Louis
Arrêt 3 Intersection St-Louis / Lavoisier
Arrêt 4 Intersection du Vallon / Lavoisier
Arrêt 5 Intersection Lavoisier / Fleury
Arrêt 6 Intersection Fleury / Palais
Arrêt 7 Intersection centre commercial / Palais
Arrivée Terminus

Vendredi
12h45 à 13h45
16h à 3h
Samedi
9h à 18h30
21h30 à 3h
Dimanche
9h à 3h

Parcours 403

Express Trucker

Fréquence
30 min

Départ Terminus Intersection av. du Palais & rue Michener
Arrivée Terminus

Samedi
9h à 18h30
21h30 à 23h30

Légende

Stationnement pour autos



Camping

Parcours 401

Stationnement pour motos



Station vidange

Parcours 402

Stationnement pour camions



418 397-5247

Parcours 403

(D) Départ

(T) Terminus arrivée

FDT
Festival des
TRAVAILLEURS
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
29 août AU 1^{er} SEPT 2019
axion

ENTRÉE ET SPECTACLES
GRATUITS
toute la fin de semaine

38^e
édition



MANÈGES

Visitez leur site web
funshowamusement.com
pour imprimer coupon-rabais

TARIFS

PASSE JOURNALIÈRE 30\$
PASSE FIN DE SEMAINE 45\$
(du jeudi au dimanche)

JEUDI 29 AOÛT

**DÉFI
KARAOKE
CHANTONS
DANS**

19 h 30

avec Josée Turcotte
et Stéphane Cloutier
Minuit : Fin de la soirée



TOUTE la fin de semaine !



Transport
collectif



**Service de navettes
ou de raccompagnement**
(vendredi, samedi et dimanche jusqu'à 3h)

Samedi et dimanche de 9h00 à 3h00
Pour informations et itinéraire : www.vsjb.ca

TOURNOI DE TENNIS

24 août au 1^{er} septembre

Inscription via notre page
Facebook seulement :
Groupe Circuit Tennis Beauceron

Informations : Jean-Philippe Deblois 418-225-1795



VENDREDI 30 AOÛT

BIÈRE 3.00\$
de midi à 21h le vendredi

12 h 00
Ouverture officielle

12 h 00 à 15 h 00
Après-midi dansante en collaboration
avec Les Amis Joselois de Saint-Joseph
(FADOQ) musique par Roger Gagnon

De 11 h 30 à 12 h 30
navette offerte chez IGA et le retour
se fera à partir de 15h00
Information : Marcel Cliche 418-397-6409

15 h 30 à 17 h 30
Émission du retour en direct avec **MIX 99.7**

17 h 00 à 21 h 00
Super 5 à 9 La Traite des Patrons avec
présenté par



MONOCHROME

17 h 00 à 19 h 30
Souper hot-dog
(sous la tente) au profit
du Moulin des Fermes
de Saint-Joseph



21 h 00 THE SCHOONERS

**ET HOMMAGE A
BOB BISSENETTE**

avec William Bisson
et son band sur la
scène MIX 99.7 FM présentée par



MIX 99.7

3 h 00 : Fin de la soirée

SAMEDI 31 AOÛT

JOURNÉE DES JEUNES BMR

9 h 00 à 12 h 00
Manège pour enfants 0-5 ans gratuit offert par



9 h 00 à 11 h 30
Jeux Gonflables,
maquillage bionique.



Créateur d'énergie et sculpteur de ballons
offert par



11 h 30 à 12 h 30
Dîner pizza 5\$

13 h 00 à 14 h 15
Spectacle de cheerleading et de
l'École de danse Dan-Zaa



18 h 00 à 21 h 00
Danse country avec DJ Steph Ly

21 h 30
Soirée «Country»
avec les formations



**ROAD TRIP
COUNTRY BAND**

et
LA FAMILLE SOUCY
AVEC ARTISTE INVITÉ YVES LAMBERT
(LA BOTTINE SOURIANTE)

sur la scène MIX 99.7
présenté par



3 h 00 : Fin de la soirée

MIX 99.7

DIMANCHE 1^{ER} SEPT

8 h 00 à 12 h 00
Déjeuner des Travailleurs
Adultes 12,00\$ | Enfants 5,00\$ (sous la tente)

8 h 30
Messe des travailleurs (À l'Église de St-Joseph)

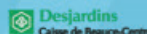
9 h 00 à 10 h 30
**Prestation de
monsieur Denis Côté**
(sous la tente) présenté par



Villa du Moulin
Le lieu où les rêves se réalisent

10 h 30
Messages de nos élus

13 h 00
Spectacle avec
offert par



**LES WHITES
BOYS**

16 h 00
Tirage d'un crédit voyage offert par



19 h 45
Spectacle d'hypnose avec Michel Mathieu

21 h 00
Spectaculaires Feux d'artifice



21 h 30
**ROCK STORY
LA SUITE**
AINSI QUE
**ÉRIC MASSON
ET SON BAND**

sur la scène MIX 99.7 FM
présenté par



MIX 99.7

3h00 : Fin de la soirée



Information municipale



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 9 septembre 2019, à vingt heures (20h00) heure locale, les demandes de dérogations mineures concernant des dispositions des règlements de zonage seront soumises au conseil pour approbation. À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes.

Les dérogations suivantes sont demandées :

Propriété située au 494, route 173 Nord à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 874 380 du Cadastre du Québec, zone ZAD-16.

- Dérogation à l'article 149 du règlement de zonage n° 627-14 visant à augmenter la superficie maximale d'un bâtiment accessoire isolé (remise) à 42 mètres carrés alors que la norme est fixée à 28 mètres carrés, permettant ainsi la construction d'un bâtiment accessoire isolé (remise).

Propriété située au 869, avenue du Moulin à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 5 330 692 du Cadastre du Québec, zone M-39.

- Dérogation à l'article 105 du règlement de zonage n° 627-14 visant à autoriser le revêtement extérieur du bâtiment principal en déclin de vinyle pour les murs avant et latéraux alors que ce type de revêtement extérieur est prohibé dans cette zone municipale.
- Dérogation à l'article 168 du règlement de zonage n° 627-14 visant à autoriser deux perrons couverts dans la marge de recul avant à 0 mètre de la ligne de lot avant alors que la distance minimale est fixée à 1 mètre.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 15 août 2019
Danielle Maheu, greffière

Nouvel organisme à Saint-Joseph Cause Liam Robert

La première assemblée annuelle aura lieu le mercredi 25 septembre 2019, à 19 h, à la salle des Chevaliers de Colomb situé au 135, rue Sainte-Christine au 4^e étage.

L'assemblée sera suivi d'une conférence et du café vous sera servi.

Venez y assister en grand nombre!

Pour information contactez : Jean-Yves Boily au 418 397-5107.



Inscription Karaté et Boxe SAINT-JOSEPH

Début des cours 11 septembre 2019 à l'école Lambert Saint-Joseph-de-Beauce

Horaire karaté



Kimono et gants de boxe à 50%



Horaire boxe

18h00 : enfants

19h00 : ados et adultes

20h00 : ados et adultes

Pour plus d'informations

418 228-1441



Pensons environnement



Site de dépôt des résidus verts

Le site de dépôt des résidus verts est **situé au 289, route 276.**

Trois conteneurs sont installés sur le site :

- 1 conteneur acceptant le gazon, les résidus verts (fleurs, plantes, mauvaises herbes) et les feuilles;
- 1 conteneur acceptant le métal, l'aluminium, le cuivre, l'acier inoxydable, le fer et la fonte;
- 1 conteneur acceptant les branches, les écorces, le bran de scie, les pommes de conifère (cocottes), les rondins et les bûches.

Le site est en opération les mardis après-midi de 13h à 16h, les jeudis soir de 18h à 20 h et les samedis de 8h à 16h.

Nous vous informons qu'exceptionnellement, le site de dépôt sera fermé le samedi 31 août.

Pour TOUTES les autres matières non mentionnées ci-dessus, vous devez en disposer directement à l'Écocentre régional de la MRC Robert-Cliche, situé au 184, 181^e Rue (Parc industriel) à Beauceville.

Les cours d'eau sur le territoire de la MRC Robert-Cliche

Obstruction de cours d'eau, qu'est-ce qu'on doit faire?

Une obstruction dans un cours d'eau s'avère être un élément qui gêne l'écoulement normal des eaux. Voici quelques exemples :

- Barrages de castors;
- Pont et ponceau trop étroits;
- Neige compactée, accumulation de glaces, affaissement de la rive dans le cours d'eau;
- Troncs d'arbres ou autres débris.

L'accumulation de sédiment n'est pas considérée comme une obstruction.

Si vous avez connaissance qu'une obstruction a lieu dans un cours d'eau et que le niveau d'eau augmente considérablement et menace la sécurité des personnes et des biens, l'obstruction devra être enlevée afin de rétablir le libre écoulement de l'eau.

En situation d'urgence : veuillez contacter votre municipalité ou faire le 911.

En situation non urgente, mais préoccupante : veuillez contacter M. Eric Jacques, coordonnateur des cours d'eau à la MRC Robert-Cliche au 418 774-9828.



Une lingette, ça ne se jette pas à la toilette!

Dernièrement, nous avons eu plusieurs problématiques dans le réseau d'égouts de la Ville reliées aux lingettes jetées dans les toilettes. Soyez informés qu'il est fortement recommandé de **jeter les lingettes à la poubelle.**

Certains objets inappropriés qui sont jetés aux toilettes, par exemple des lingettes, peuvent causer un refoulement des conduites d'égout dans **votre demeure** et créer des problèmes jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées.

Merci de votre collaboration.



Pensons environnement



Formation compostage

**Mardi le 10 septembre 2019,
à 19 h au chalet du Parc
municipal 57, rue Martel à
Saint-Joseph-de-Beauce**

Cours sur le compostage et
vente du composteur au coût
de 20 \$ taxes incluses.

Pour les résidents de
Saint-Joseph-de-Beauce, la
Ville remboursera un montant
de 20 \$ taxes incluses pour
les participants ayant acheté
le composteur.

Pour s'inscrire, s'adresser à:
M. François Roberge
MRC Robert-Cliche au
418 774-9828, poste 231.
Surveillez le Publisac, une
invitation à vous inscrire vous
sera transmise par la
MRC Robert-Cliche.

Toute personne qui n'achète
pas le composteur peut
assister gratuitement à la
soirée de formation.

Règlement sur la consommation de l'eau potable



En vertu du règlement no 301-1-00 de la Ville,
en tout temps, il est strictement interdit d'utiliser
l'eau potable pour faire nettoyer les entrées de cour,
le pavage, les pavés et les trottoirs.

L'arrosage des pelouses, arbres, arbustes fleurs et jardins (article 6) :

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage de la végétation est autorisé
uniquement pendant les périodes suivantes dans la mesure où un pistolet-
arroseur est utilisé :

- pour les résidents des numéros civiques pairs : les mardis, les
jeudis et les dimanches (entre 20 h et 24 h pour la pelouse);
- pour les résidents des numéros civiques impairs : les mercredis, les
vendredis et les dimanches (entre 20 h et 24 h pour la pelouse).

Le remplissage de piscines, de SPA et jeux d'eau (article 5) :

Un permis municipal est requis pour le remplissage d'une piscine. En aucun
cas, une borne-fontaine ne doit être utilisée à cette fin sans autorisation
spéciale. Si une pénurie d'eau est appréhendée, aucun permis ne sera
accordé. La régularisation du niveau d'eau d'une piscine et le remplissage
d'un spa est autorisée de 20 h à 6 h.

Pour les jeux d'eau ne permettant pas la recirculation de l'eau, ils sont
autorisés seulement lors de leur usage. Dès que l'utilisation des jeux d'eau
cesse, l'eau ne doit plus circuler et ne doit plus être utilisée.

Le lavage des véhicules, façades de résidences, des patios et d'entrée en bitume (article 8):

Le lavage est autorisé les vendredis, samedis et dimanches dans la mesure
où un pistolet-arroseur à fermeture est utilisé.

D'autres dispositions sont également prévues.

Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 100 \$ à 300 \$
pour une première offense et de 200 \$ à 1500 \$ en cas de récidive.

Alain Busque, directeur sécurité civile et incendie



Mobilité Beauce-Nord est un service opéré par la MRC de La Nouvelle-Beauce ayant pour mission d'offrir un
service de transport adapté et collectif.

Que ce soit pour **des soins de santé, le travail, les études ou les loisirs**, utilisez leurs services de transport
pour vous déplacer à l'intérieur des territoires des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche.

Pour connaître leurs tarifs, les règles de fonctionnement ou autres, visiter leur site Internet au
mobilitebn.com. Vous pouvez également communiquer avec eux au 418 397-6666.



Cercle de Fermières

Le Cercle de Fermières vous invite à sa réunion mensuelle. Aussi nous adressons une invitation toute spéciale à celles qui désirent devenir membre. Joignez-vous à nous!

La séance aura lieu **le mercredi 11 septembre 2019 à 19 h** au **Centre communautaire (local 200)**. Début des activités et distribution du programme de l'année.



Bienvenue à toutes! Suivez-nous sur Facebook : Cercle de Fermières St-Joseph Bce



Services offerts

Services réguliers

- Repas prêt-pas-prêt
- Téléphones d'amitié
- Popote roulante
- Répit aux proches aidants
- Accompagnement-transport

Inscription pour les groupes ViActive
(les sessions varient selon les municipalités)
Début des groupes de soutien aux proches aidants
régulier (jour)

À compter
de
Septembre

POUR INFORMATIONS ou INSCRIPTIONS:
www.cabbe.org ou 418 774-6008

Coin d'entraide Nouvelle adresse

Veuillez prendre note de la **nouvelle adresse** du « Coin d'entraide de St-Joseph ».

**839, avenue Ste-Thérèse
(anciennement Pharmacie Uniprix)**

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 8h30 à 11h et 12h30 à 16h
Mardi : 12h30 à 16h
Mercredi : 11h à 16h
Jeudi : 12h30 à 16h et 17h30 à 20h
Vendredi : 12h30 à 16h

Nous ne ramassons pas les gros meubles.

Les bénévoles, tout comme à leur habitude, seront heureuses de vous accueillir!



Chevaliers de Colomb

Nos activités :

Voyage au 52^e Festival western de Saint-Tite : le dimanche 8 septembre 2019. Départ du stationnement de l'église à compter de 7 h le matin et le retour est prévue en soirée vers 20 h. Le voyage se fera en autobus au coût de 30 \$/pers. Les places sont limitées, **réservez et payez maintenant** auprès du responsable Daniel Lessard au 418 397-5546 ou encore Jean-Marie Labbé au 418 397-5478.

Assemblée mensuelle des membres : le mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30 au Centre communautaire (local 402).

Pour information, contactez M. Jean-Marie Labbé, publiciste des Chevaliers de Colomb au 418 397-5478.



Loisirs et vie communautaire



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE vous présente ses

DÉJEUNERS Conférence

25 septembre 2019

Karina Lehoux
EKLOSION - ANIMATION
PROFESSIONNELLE



Conférence au restaurant Le Journal
de Saint-Joseph-de-Beauce de 7h15 à 9h

20\$ membre 25\$ non-membre

Confirmez votre présence par courriel au admin@ccstjoseph.com
ou au 418-209-8965

Chorale Les Amis de la Chanson

Période de recrutement

Tu es retraité(e), tu aimes chanter et en même temps vivre une expérience très enrichissante? Alors, viens te joindre à notre chorale! Nous t'attendons!

Pratiques : les mercredis de 9 h à 11 h, à la salle du club Les Amis Joselois au Centre communautaire, local 200 (FADOQ) de Saint-Joseph-de-Beauce.

*Début des activités :
le mercredi 4 septembre 2019*

*Information :
Mme Normande Labbé : 418 390-2301*



Corporation du prêt d'honneur

Les étudiant(e)s de St-Joseph qui poursuivent des études postsecondaires peuvent obtenir une aide financière, c'est-à-dire un prêt sans intérêt d'un maximum de 3 000 \$ pour la période couvrant les études.

Pour information, veuillez contacter M. Simon Rancourt au 418 397-5719, avant le 6 septembre prochain.



Gala musical Chante La Joie

Avis à tous les amateurs de musique et chansons!

Veuillez noter que notre Gala Musical sera désormais présenté à l'automne, et ce, dès novembre cette année!

N'oubliez pas d'inscrire à votre agenda les dates des deux spectacles qui auront lieu le vendredi 15 et samedi 16 novembre 2019, 20 h à la salle de l'hôtel de ville de Saint-Joseph

Les billets seront en vente bientôt! Suivez-nous sur Facebook:
Gala musical Chante La Joie!

Pour information ou réservations: Mme Carole Vaillancourt au 418 397-6797.



Les Filles d'Isabelle CERCLE CLAIRE JOLIET de Saint-Joseph-de-Beauce

Réunion mensuelle le mercredi 18 septembre 2019
à 19 h, au Centre communautaire.

- Assemblée régulière;
- Présentation du programme de l'année.

Information : Louise Lessard, régente, 418 397-5695

LES FILLES D'ISABELLE – NOUVEAU CONSEIL

Le 19 juin dernier avait lieu la présentation du nouveau conseil 2019-2021 des Filles d'Isabelle de Saint-Joseph-de-Beauce. Pour l'occasion, Mme Florence Castonguay, Régente d'État, a procédé à l'installation des officières du Cercle Claire Joliet.



Arrière : Denise Vachon, Louiselle Cloutier, Lucille Jacques, Rollande Jacques, Éloïse Jacques, Carmen Giguère, Jocelyne Jacques, Thérèse Doyon.

Avant : Gaétane Lessard, ex-régente - Florence Castonguay, régente d'État - Louise Lessard, régente - Berthe Jacques, vice-régente - Bertrand Bolduc, conseiller spirituel.

Absente : Gisèle Lessard



Défi relevé avec brio par Raphaël Lessard : 7^e au Grand Prix de Trois-Rivières Série Nascar Pinty's « Les 50 Tours Le Concorde »

Le 12 août dernier, à Trois-Rivières, Raphaël Lessard, était au volant de la voiture #07. Quinzième sur la grille de départ (selon le pointage au classement des propriétaires), Raphaël Lessard a relevé le double défi de remonter le peloton, et de surcroît, sur un tracé couru pour la première fois dans une voiture de la série NASCAR Pinty's. Un enchaînement de dépassements propres et stratégiques parmi les vétérans, lui a permis de croiser le fil d'arrivée en septième place.

Nous soulignons également la performance du coureur le 17 août dernier lors de la course à l'Autodrome Chaudière à Vallée-Jonction où il a terminé en 4^e position en série NASCAR Late Model.

*Nous te félicitons
pour ta
persévérance!*



La Féerie des couleurs Saint-Pierre-de-Broughton 15 septembre 2019

9 h Messe western église Saint-Pierre
École La Pierre Douce

9 h 30 à 13 h Brunch musical (gala folklorique inclus)
13 ans et plus: 12\$ / 6 à 12 ans: 5\$

Prévente jusqu'au 10 septembre, 13 ans et plus: 10\$

11 h à 17 h Gala folklorique - entrée: 5\$, bar sur place
Animation: Gérard Custeau et Les Riders

10 h à 16 h Diverses expositions Infos: 418 424-0833



Loisirs et vie communautaire



CAPSULE INFOS-AÎNÉS

L'hébergement des personnes âgées

Vous avez des questions à propos de votre bail, du respect de vos choix quant à l'endroit où vous voulez vivre, de vos droits, de la qualité des services de votre hébergement?

Nous vous invitons à consulter l'article suivant qui explique bien certaines problématiques liées à l'hébergement des personnes âgées.

www.educaloi.qc.ca/capsules/lhebergement-des-personnes-agee

Location de salles

Avez-vous pensé à réserver votre salle durant le temps des Fêtes pour votre party de famille, d'entreprise ou pour toute autre occasion?

Des dates intéressantes sont toujours disponibles dans nos trois salles, soit la salle 200 et 402-404 au Centre communautaire (135, rue Ste-Christine) et le chalet du Parc municipal (57, rue Martel).

Dates disponibles

Salle 200 : 20-21-22-23-24-26-29 décembre 2019 et 3-4-5 janvier 2020

Salle 402-404 : 20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 décembre 2019 et 2-3-4-5 janvier 2020

Chalet municipal : 20-22-23 décembre 2019 et 3-5 janvier 2020

Pour information et réservation, communiquez avec nous au 418 397-4358, poste 238.

Club Les Amis Joselois



Au Centre communautaire

Super Bingo : le jeudi 29 août à 18 h 30, à l'école secondaire Veilleux. Un total d'au moins 1000 \$ en prix.

Danse sous la tente dans le cadre du Festival des Travailleurs : le vendredi 30 août de 12 h à 15 h. Des navettes seront disponibles dès 11 h 30, à partir du centre d'achat.

Bridge : début des soirées de bridge, le lundi 9 septembre à 19 h. Pour information : Patricia au 418 397-6538.

Baseball-poche et Pétanque-atout : début de la saison, le lundi 16 septembre à 13 h. Pour information : Marcel au 418 397-6409.

Jeu de Palet (Shuffleboard) : Inscription le mardi 17 septembre à 13 h avec le début de la saison le 26 septembre à 17 h 45 et à 19 h 15. Pour information : André au 418 386-0226.

Journée de golf annuelle : le jeudi 19 septembre à compter de 12 h 30 au Club de golf de Frampton. Le coût pour l'activité est de 36 \$ pour un 9 trous (meilleure balle). Voiturette et assiette du golfeur incluses. Pour réservation : Richard Drouin au 418 397-6200, Marquis au 418 397-6979 ou André au 418 386-0226.

Quilles : débute le mardi 10 septembre à 9 h 30 au salon de quilles de Sainte-Marie. Présentement les équipes sont complètes, mais vous pouvez donner votre nom comme remplaçant en contactant Richard au 418 397-6200.

Besoin d'aide en informatique : Le Club les Amis Joselois (Fadoq) vous offre des cours de dépannage en informatique individuel et gratuit. Si vous avez besoin d'aide pour l'utilisation de votre ordinateur, de votre tablette ou de votre téléphone intelligent, vous pourrez avoir l'aide d'un expert pour vous aider pendant 15 à 20 minutes. Vous devez vous inscrire en téléphonant à Yvon au 418 397-5447. Ces cours seront donnés les lundis après-midi et les jeudis soir. Invitation à tous les Joselois.

Billard : tous les jours, pour information : Marcel Doyon au 418 397-6601.

Salon des Aînés : ouvert tous les samedis et dimanches après-midi de 13 h à 16 h. Pour information : 418 397-5447.

Pour information, consultez leur site Internet au club.fadoq.ca/L011 ou leur page Facebook : Les Amis Joselois.



Loisirs et vie communautaire



Mouvement des Femmes Chrétiennes

Vous invite à leur déjeuner qui aura lieu le **mardi 24 septembre 2019 à 8 h 30, au restaurant Bellevue** pour débiter l'année en beauté. Le déjeuner sera suivi d'une réunion.

Bienvenue aux membres et aux non-membres!

Pour information : Mme Claudette Labbé, présidente au 418 397-5880



MUSÉE MARIUS-BARBEAU

EXPOSITIONS

TRANSPARENCE CHROMATIQUE FLORENCE GIROUX GRAVEL



© Florence Giroux Gravel,
Ecrans permutables 1 et 2, 2019

Poésie de la matière Gilles Pedneault



© Gilles Pedneault
Quand les grandes voiles s'entrelient, 2015

19 MAI AU 8 SEPTEMBRE 2019
AU MUSÉE MARIUS-BARBEAU
136, rue Sainte-Christine
Saint-Joseph-de-Beauce

Culture et Communications
Québec

HORAIRE COMPLET ET TARIFICATION
418 397-4039
www.museemariusbarbeau.com

Expositions de la saison estivale au Musée Marius-Barbeau

Activité du 4 septembre 2019 : Thé sur la galerie du Musée dès 15h00

Vous êtes conviés à l'heure du thé sur la galerie du Musée où des pâtisseries de Gaël Vidricaire seront aussi à déguster.

Des billets pour cet événement sont disponibles au Musée.

Tarif : 25\$ ou 22\$ pour les Amis du Musée.



Transparence chromatique de Florence Giroux Gravel et Poésie de la matière de Gilles Pedneault se terminent bientôt. Ne ratez pas votre chance de venir visiter le Musée pour admirer ces deux des magnifiques expositions.

Vous avez jusqu'au 8 septembre.

Activité du 8 septembre 2019 : Pique-nique au Musée dès 13h00

Vous êtes tous invités à un pique-nique au Musée pour célébrer l'installation de La fougère réalisée par Gilles Pedneault. L'artiste sera présent pour souligner cet événement ainsi que la fin de l'exposition Poésie de la matière. Vous pouvez amener votre propre lunch et vos chaises.

Des billets pour des boîtes à lunch sont disponibles au Musée sur réservation uniquement au coût de 10\$. En après-midi, vous êtes invités à voir ou à revoir les expositions de Florence Giroux-Gravel et de Gilles Pedneault, tous les deux seront présents dans les salles pour répondre à vos questions.



Changement d'horaire :

Il est à noter que le Musée sera fermé du 30 août au 2 septembre inclusivement et qu'à partir du 3 septembre, le Musée sera ouvert du mardi au vendredi de 10h à 16h30 et le dimanche de 11h à 16h.

Pour information, communiquez au 418 397-4039 ou consultez leur site Internet au www.museemariusbarbeau.com.



À la bibliothèque du Vieux-Couvent...

Nouveaux best-sellers

Trois minutes / Roslund & Hellstrom

L'Ombre de la baleine / Camilla Grebe

Le cœur et la chair / Ambrose Parry

Son vrai visage / Karin Slaughter

Le chant de l'assassin / R.J. Ellory

Monsieur / E.L. James

Hors limites / Val McDermid

Consultez leur site Internet au
www.mabibliotheque.ca/saint-joseph-de-beauce
pour connaître d'autres nouveautés !

Pour information : 418 397-6160



une naissance
"LIVRE"

Donnez le goût de la lecture à votre enfant

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la bibliothèque municipale et recevez gratuitement une trousse de bébé-lecteur contenant un livre des éditions Dominique et compagnie, un guide d'accompagnement à la lecture en famille de Naître et grandir, un dépliant de stimulation du langage de la collection Placote et d'autres belles surprises!

Renseignez-vous à la bibliothèque!

Horaire d'été

La bibliothèque sera fermée le
24 août et lors de la fête du Travail
soit du 27 août au 2 septembre
(inclusivement).



Pour information : 418 397-6160

PROGRAMMATION DES LOISIRS automne 2019

Surveillez notre page Facebook de la Ville Saint-Joseph-de-Beauce pour être informés de la programmation des loisirs de l'automne.

Vous pourrez consulter la programmation via notre site Internet au www.vsjb.ca, à la section citoyens/loisirs et culture/ programmation des activités.

Leux d'EAU

Horaire des jeux d'eau

Les jeux d'eau
sont OUVERTS
de 10 h à 20 h, tous les jours
à moins d'avis contraire.

Pour activer les jeux,
vous devez peser sur le
bouton noir qui se trouve
sur la surface des jeux.

Surveillez le Facebook de la Ville de
Saint-Joseph-de-Beauce pour toute information
ou consultez notre site Internet
au www.vsjb.ca sous l'onglet
citoyens/équipements et infrastructures.

Avis concernant la circulation automobile lors de la fête du Travail

Avis de fermeture de rues

Avis est donné à la population locale qu'à l'occasion de la fête du Travail, plusieurs rues seront fermées à la circulation pour assurer la sécurité des usagers et pour le bon déroulement des activités :

Fermeture des voies de circulation	Montage et démontage spectacle 23 août 2019	Activité spéciale 31 août 2019	Vendredi 30 août 2019 (installation)	Samedi 31 août 2019	Dimanche 1 ^{er} septembre 2019	Lundi 2 septembre 2019 (démontage)
Rue Ste-Christine entre du Palais et Robert-Cliche	23 août 2019 à partir de 7h jusqu'au 25 août 2019 à midi	21h30 à 23h	De 7 h 30 à 17 h 30	De 8 h à 18 h 30	De 8 h à 20 h 30	De 7 h 30 à 17 h 30
Ave Robert-Cliche entre Taschereau et Lambert				De 8 h à 18 h 30	De 8 h à 20 h 30	
De la Gorgendière				De 8 h à 18 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre Martel et Ste-Christine	23 août 2019 à partir de 7h jusqu'au 25 août 2019 à midi			De 8 h à 22 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre rue Martel et Gorgendière	23 août 2019 à partir de 7h jusqu'au 25 août 2019 à midi			De 7 h à 23 h	De 7 h à 21 h	
Rue des Céramistes				De 8 h à 3 h	De 8 h à 3 h	
Rue Lessard				De 8 h à 20 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave Morissette entre Ste-Christine et Legendre				De 8 h à 22 h	De 8 h à 20 h 30	
Ave Robert-Cliche, entre Céramistes et Taschereau				De 8 h à 18 h 30	De 8 h à 20 h 30	
Ave du Palais entre rue Martel et Legendre	23 août 2019 à partir de 7h jusqu'au 25 août 2019 à midi			De 8 h à 23 h	De 8 h à 23 h	
Ave du Palais entre rue Ste-Christine et Morissette	23 août 2019 à partir de 7h jusqu'au 25 août 2019 à midi			De 8 h à 22 h	De 8 h à 22 h	



Stationnements Interdits

Prendre note également que le stationnement sera interdit sur les voies publiques suivantes :

- Avenue du Palais (entre Ste-Christine et Legendre);
- Terrain de la station de pompage de la Ville, près du pont;
- Avenue Clairval (entre la côte Taschereau et la rue Carrier);
- Avenue du Palais (entre la rue Martel et Poirier);
- Rue Martel (entre le Parc municipal et l'avenue du Palais);
- Avenue Robert-Cliche (entre Taschereau et Céramistes);
- Rue des Céramistes;
- Rue Lessard (entre Morissette et Palais).

Vérifiez les panneaux de signalisation installés de façon temporaire dans la Ville.